




---

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - MONTVALEZAN**  
**Séance du 10 Juillet – COMPTE RENDU**

---

Date de convocation :	05 juillet 2019
Date d'affichage :	05 juillet 2019
Membres en exercice :	07
Membres présents :	05
Membres absents :	02
Membres ayant donné pouvoir :	01

Le 10 juillet 2019 à 18h, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Montvalezan, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de ces séances, sous la présidence de Jean-Claude Fraissard, Maire de Montvalezan et Président de droit du CCAS.

**Etaient présents :** Jean-Claude Fraissard, Arlette Noir, Françoise Brun, Magali Vinson, Olga Savignat,

**Etaient Excusés :** Maroussia Daolio ( Pouvoir Arlette Noir) , Laetitia Cerisey

**Secrétaire de séance :** Arlette NOIR

---

**Délibération n°2019\_08 : RH - Approbation de l'accueil d'un service civique par le CCAS de Montvalezan**

Monsieur le président rappelle la délibération du 1<sup>er</sup> Mars 2017, approuvant l'accueil de personnes volontaires pour la réalisation de missions services civiques dans le cadre de la Mobilisation Nationale contre l'isolement des personnes âgées.

Au terme de ces 3 années bénéfique pour les personnes âgées de la Commune, le Conseil d'Administration prévoit le renouvellement de ce dispositif.

Pour permettre ce renouvellement pour 3 années supplémentaires, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020, il convient au préalable de déposer un dossier de demande d'agrément auprès de la DDSCPP 73. Le dossier correspondant nécessite une délibération de l'organe statutairement compétent prévoyant l'accueil de personnes volontaires.

Aussi, il est proposé aux membres du CCAS, de délibérer en ce sens.

**Le Conseil Syndical du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; APPROUVE le dépôt d'un dossier de renouvellement de demande d'agrément auprès de la DDSCPP du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 31 mai 2023 ; DIT que le volontaire sera présent pour une période de 8 mois du 1<sup>er</sup> Octobre au 31 mai pour chacune.**

**Délibération n°2019\_09 : FINANCES - Tarifs appartements/garages/caves Brindze 2**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Centre Communal d'Action Sociale :

- Les tarifs pour la location d'un studio, d'un garage et d'une cave à la Brindze 2 selon les tarifs A et B.

<b>CCASS BRINDZE 2</b>		
<u>APPARTEMENTS</u>	<u>TARIF A</u>	<u>TARIF B</u>
<b>n° 1</b>	280,00 €	450,00€

n° 2	280,00 €	450,00€
n° 3	280,00 €	450,00€
n° 4	280,00 €	450,00€
n° 5	280,00 €	450,00€
n° 6	280,00 €	450,00€
n° 7	280,00 €	450,00€
n° 8	280,00 €	450,00€
n° 9	280,00 €	450,00€
n° 10	280,00 €	450,00€
n° 11	280,00 €	450,00€
n° 12	280,00 €	450,00€
n° 13	650,00 €	650,00 €
n° 14	761,83 €	761,83 €
n° 15	650,00 €	650,00 €

CCAS BRINDZE 2		
<u>CAVES</u>	<u>TARIF A</u>	<u>TARIF B</u>
n° 1	25,00 €	25,00€
n° 2	25,00 €	25,00€

CCAS BRINDZE 2		
<u>GARAGES</u>	<u>TARIF A</u>	<u>TARIF B</u>
n° 1	60,00 €	60,00€
n° 2	60,00 €	60,00€
n° 3	60,00 €	60,00€
n° 4	60,00 €	60,00€
n° 5	60,00 €	60,00€

CCAS - BRINDZE II		TARIFS
<u>Dépôt garantie</u>		280 € (A) / 450 € (B)
<u>Meubles</u>		
Lit gigogne		810 €
Micro-ondes		80 €
Machine à laver		350 €
<u>Vaisselle</u>		
Range Couvert		20 €
Fourchette		1 €
Couteaux		1 €

Couteaux de cuisine		10 €
Econome		3 €
Cuillère à café		1 €
Cuillère à soupe		1 €
Verres		1 €
Bol		1 €
Mugs		2 €
Assiette		2 €
Casseroles x3		10€ / casserole
Poêles x2		10€/poêle
Passoir		3 €
Ustensiles de cuisine		4 €
Saladier Inox		7 €
Pot d'Eau + Couvercle		4 €
Planche à découper		4 €
Cloche micro-onde		6 €
Dessous de plat		3 €

**Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; FIXE le tarif pour la location d'un garage ou d'une cave à la Brindze 2 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et immédiatement dans le cadre d'un changement de locataire ; DIT que toutes dispositions antérieures portant sur le tarif listé sont abrogés par la présente délibération ; DECIDE que le prix du loyer est révisable au 1er janvier de chaque année selon l'indice INSEE de référence des loyers.**

## **Questions diverses :**

### **1 - Point sur les demandes de logements**

A NOTER, sur le tableau de suivi, ajouter une colonne date d'ajout au tableau

Décision : pas d'avis

### **2 – Séance de travail sur le règlement intérieur**

Rappel du contexte – le CCAS avait souhaité réfléchir et travailler sur le contenu du règlement intérieur – notamment pour s'adapter aux problématiques de désistement après engagement qui s'avèrent de plus en plus récurrentes.

#### **2.1. Concernant les problématiques de désistement**

Décision : A proposer au vote du prochain CCAS, modification du règlement intérieur sur le principe ci-dessous :

- pour l'hiver – après la date du 1<sup>er</sup> décembre – aucune modification ne sera possible – les absences seront facturées

#### **2.2. Concernant les problématiques de désistement**

Décision : A proposer au vote du prochain CCAS, modification du règlement intérieur sur le principe ci-dessous :

1 relance type adressée après 2 semaines

Au-delà de 1 mois ; pénalité de 10%/mois de retard cumulables

A NOTER, prévoir d'informer les familles lors du vote de la modification du règlement intérieur

#### **2.4. Ressources humaines**

Point remplacement « congés maternité »

La secrétaire de séance

Arlette NOIR



Le Président

Jean-Claude FRAISSARD

